

La loi de mobilisation pour le logement  
et la lutte contre les exclusions

dite « loi Boutin » n°2009-323  
du 25 mars 2009 a été publiée au  
journal officiel du 27 mars 2009.

Cette loi comporte des mesures qui  
viennent modifier les règles du droit  
immobilier tendant, en particulier, à  
améliorer les rapports locatifs.

L'article 78 ajoute à l'article 3 de la loi  
n° 89-462 du 6 juillet 1989 un alinéa  
prévoyant  
de faire figurer dans le contrat de  
location la surface habitable de la  
chose louée.